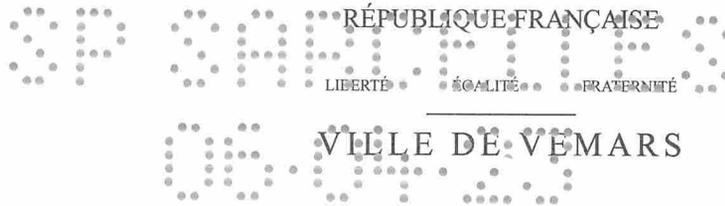


DÉPARTEMENT
du VAL d'OISE

ARRONDISSEMENT
de SARCELLES

CANTON
de GOUSSAINVILLE



DECISION MUNICIPALE N° 02/2023

Objet : Acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion.

Le Maire de la Commune de VEMARS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal n°22/2020 en date du 26 mai 2020 donnant délégations au Maire,

VU la proposition faite par M. TOUTAIN Thomas en date du 21 mars 2023 relative à la vente de son véhicule d'occasion de type **Renault Master**,

VU les estimations faites par les 3 concessions automobiles,

CONSIDERANT la nécessité d'agrandir le parc automobile communal,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'acquérir le véhicule utilitaire de M. TOUTAIN Thomas pour un montant de **7 000 € (sept-mille euros) TTC**.

ARTICLE 2 : d'inscrire les crédits afférents au **budget principal 2023** de la commune au compte 2182.

ARTICLE 3 : d'inscrire le véhicule mentionné à l'article 1 dans l'inventaire du parc automobile communal.

ARTICLE 4 : de charger les services administratifs communaux de l'exécution de la présente décision qui sera transmise en Sous-Préfecture de Sarcelles (95) et publiée au registre des décisions municipales. Ampliation de cette décision au Trésorier Principal de Garges et à **M. TOUTAIN Thomas**.

Fait à Vémars, le 3 avril 2023.

Le Maire



Frédéric Didier